

(N° 6.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1870-1871.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1871.

(Voir le N° 27, session extraordinaire de 1870, et le N° 29, session de 1870-1871 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1871, à la somme de trois millions six cent soixante-dix-huit mille six cent trente-deux francs (3,678,632 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1870, resteront disponibles sur les articles 25, 27 et 29, pourront être transférés au Budget de 1871.

Bruxelles, le 7 décembre 1870.

Les Secrétaires,
(Signé) REYNAERT,
B^{on} A. DE VRIJTS.

*Le Président de la
Chambre des Représentants,*
(Signé) DE NAEYER.

(2)

Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1871.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	255,500 »
2	— du personnel des bureaux	158,200 »	»	
5	Matériel	51,100 »	»	
4	Fonds secrets	15,000 »	»	
5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des im- putations sur d'autres articles.	10,000 »	»	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.</i>				
6	Autriche	51,500 »	»	707,970 »
7	Bavière, Wurtemberg, Bade et Hesse grand-ducale.	26,000 »	»	
8	France.	71,000 »	»	
9	Grande-Bretagne	71,000 »	»	
10	Italie et Rome	72,500 »	»	
11	Chine et Japon	46,000 »	»	
12	Pays-Bas	46,500 »	»	
13	Prusse et Confédération du Nord	51,500 »	»	
14	Russie	71,000 »	»	
15	Bésil	50,000 »	»	
16	Danemark, Suède et Norwège	20,000 »	»	
17	Espagne	26,000 »	»	
18	États-Unis	50,000 »	»	
19	Portugal	20,000 »	»	
20	Turquie	47,970 »	»	
21	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	27,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE III.			
	CONSULATS.			
22	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	184,550 »	»	184,550 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
25	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	70,500 »	»	70,500 »
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
24	Perception des droits de chancellerie, { Personnel. à Paris } Frais divers.	8,240 »	»	
25		560 »	»	
26	Traitement d'un drogman et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	18,150 »	»	
27	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, ceussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	75,620 »	»	100,370 »
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
28	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	47,000 »	»	47,000 »
	CHAPITRE VII.			
	COMMERCE, NAVIGATION.			
29	Chambres de commerce	16,000 »	»	
30	Frais divers et encouragements au commerce	42,800 »	»	
31	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers: remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux. (<i>Credit non limitatif</i>).	8,000 »	»	66,800 »

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VIII.			
	MARINE.			
	<i>Paquebots à vapeur.— Services spéciaux — Constructions et réparations maritimes.</i>			
52	Personnel actif et sédentaire, en disponibilité aux 2/3 de solde, en non-activité et non remplacé	525,506 »	»	
	<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i>			
35	Personnel	24,447 »	»	
	<i>Pilotage, phares et fanaux, feux flottants, service de remorque et sauvetage.</i>			
54	Personnel	195,266 »	»	
35	Personnel	620,000 »	»	
	<i>Police maritime.</i>			
56	Personnel	41,194 »	»	
37	Personnel	4,000 »	»	
	<i>Écoles de navigation.</i>			
58	Personnel	19,580 »	»	
	<i>Pêche maritime.</i>			
39	Subsides aux caisses de prévoyance des pêcheurs et encouragements à l'éducation pratique des marins	52,945 »	»	
	<i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i>			
40	Dépenses diverses	911,104 »	70,000 »	2,259,842 »

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IX.			
	<i>Pensions, secours et créances arriérées.</i>			
41	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	2,300 »	»	
42	Secours à des fonctionnaires, employés, marins et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	3,000 »	»	8,300 »
43	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	5,000 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES fr.	5,608,652 »	70,000 »	5,678,652 »